

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

Notre établissement propose une formation de qualité, en effet au-delà de l'autonomie et au plaisir qu'apporte la conduite d'un véhicule à moteur, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte, c'est pourquoi une conduite sécuritaire est notre préoccupation.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. **Une évaluation préalable** avant l'entrée en formation. Cette évaluation est obligatoire et conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Cette évaluation porte sur votre expérience de la conduite, vos connaissances du véhicule, votre attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, vos habiletés en pratique, vos capacités de compréhension et de mémoire ainsi que votre émotivité, vos capacités liées à la perception visuelle. Elle est réalisée en situation de conduite avec un enseignant.

Elle permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78, c'est-à-dire l'apprentissage sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

Il existe 4 filières possibles d'apprentissage du permis B :

- La conduite traditionnelle (ou classique), dès 16 ans, taux de réussite nationale 58,2%
- La conduite accompagnée (ou apprentissage anticipé de la conduite : AAC), dès 15 ans, taux de réussite nationale 75%
- La conduite supervisée (CS), 18 ans.

2. **La signature d'une proposition détaillée et chiffrée / La signature du contrat de formation**

À la suite de l'évaluation préalable, une proposition détaillée et chiffrée vous est notifiée, et est signée. Cette estimation est indicative et non contractuelle. Le contrat de formation est ensuite signé.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

Un livret de formation dématérialisé vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent

3. **Des cours théoriques** exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques sont proposés en ligne (PREPACODE, compatible sur tous smartphones) et les tests d'évaluation correspondant à des séries de 40 questions, conformément à l'épreuve d'examen, sont proposés en ligne et en présentiel à l'auto-école.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

4. **Des cours pratiques.**

Un planning de conduite est établi selon vos disponibilités.

En cas d'indisponibilité, vous devez prévenir 48H à l'avance pour annuler la séance de conduite sinon elle reste due.

L'apprentissage du code et de la pratique peuvent se dérouler simultanément.

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures – Risques - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée, qui retrace votre progression et valide vos compétences.

Durant la formation des bilans de compétences seront mis en place et en fin de formation votre enseignant procèdera à un examen blanc pour retrouver les conditions d'examen, ce qui permet d'évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 4 enseignants.

Notre auto-école propose une formation pratique en accélérée mais pas de voyages école en groupe.

 PARIS 15 AUTO-MOTO ÉCOLE	4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24 contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
--	--

1.2

- **L'utilisation systématique du livret d'apprentissage** comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage dématérialisé est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de votre situation d'élève conducteur.

- **Accompagner l'élève** à chaque présentation à l'examen pratique par un enseignant de l'auto-école.
- **Mettre en place la formation continue** de nos enseignants, à chaque fois que cela est nécessaire afin qu'ils soient plus performants dans leur métier.
- **Mesurer la satisfaction de nos élèves**, un QR Code est visible au bureau de l'auto-école.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire (durée 32 minutes) est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

PARIS 15**AUTO-MOTO ÉCOLE****4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24****contact@paris15auto-moto.com - www.paris15auto-moto.com****Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153****Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z****N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75****1.2**

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ SÉRIE _____

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : ____

L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M (r) : _____ Prénom : _____

(r) Payer les montants dus : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu

Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ EB ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐

Attestation de la réussite à l'examen de l'aptitude (e) : n(e) le : ____/____/____ à : _____

N° de département : ____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

☐ régularisation ☐ dispense(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE
INSUFFISANT

Examen non mené à son terme ☐

Codes spécifiques :

☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar

☐ 106 jusqu'à : _____

Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____

Viste médicale valide jusqu'à : ____/____/____

Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Total général								

Observations

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RdvPermis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Rubrique : « documents utiles ».